

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 5

Artikel: Alliance de sociétés de femmes suisses : 77e assemblée des délégués les 29 et 30 avril à Saint-Gall

Autor: Weid, B. von der

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

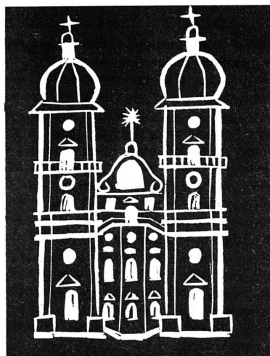
Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE

Alliance de Sociétés de Femmes suisses

77e Assemblée des délégués les 29 et 30 avril à Saint-Gall



Une bonne formation professionnelle de la femme a aussi une influence favorable sur la famille et l'éducation, elle facilite plus tard n'importe quelle activité extra-familiale et contribue ainsi à résoudre de nombreux problèmes de l'âge.

— II —

Les délégués présents à l'Assemblée des délégués de 1977 de l'Alliance de sociétés féminines suisses expriment leur satisfaction de ce que l'avant-projet de révision du droit matrimonial considère dans une large mesure l'homme et la femme comme des égaux et les époux comme des partenaires. Les délégués sont particulièrement heureux que la nouvelle loi admette enfin que la gestion du ménage et l'éducation des enfants constituent des contributions de pleine valeur aux charges conjugales. Ils sont conscients que la femme n'aura pas seulement davantage de droits, mais qu'elle devra aussi assumer davantage de responsabilités.

Les délégués adressent à toutes les instances concernées par la suite de la révision de la loi un pressant appel à faire leur possible pour que triomphe l'esprit de l'avant-projet; ils invitent instamment toutes les femmes à accepter aussi les obligations qui découleront de l'indépendance qu'elles vont recevoir.

Le samedi matin, nous avons grimpé dans le brouillard les sentiers menant à l'école de hautes études économiques et sociales pour écouter deux exposés du plus haut intérêt.

M. Kurt Furgler, Docteur en droit, Président de la Confédération, Chef du Département de justice et police, tint l'assistance en haleine avec une brillante conférence sur «le nouveau droit matrimonial».

Conviction, intelligence, humour, nous nous réjouissons de publier le mois prochain un résumé de texte qui mériterait d'être imprimé in extenso.

Mme Valy Lenoir-Degoumois, Dr en droit, professeur à l'Université de Lausanne, parla ensuite du «Nouveau droit de famille... et après?». Brièvement résumé: «Ce titre ne doit pas être interprété comme un doute quant à la validité d'une révision du droit de famille. Bien au contraire, il faudrait que cette réforme ne reste pas lettre morte ou qu'elle n'innove que sur un petit cercle de juristes; mais qu'elle devienne vivante et s'intègre profondément à nos mœurs.

Le législateur a conçu, en 1907, un droit de famille unifié pour tout le territoire suisse. Il révisait actuellement ce droit, par étapes successives: tout d'abord, le droit d'adoption, en vigueur depuis le 1er avril 1973, ensuite le droit de filiation qui entrera en vigueur le 1er janvier 1978, suivis par la révision du droit matrimonial dont M. le Président de la Confédération vient de nous parler, celle du droit de divorce, pour finir avec la réforme du droit de tutelle.

Le nouveau droit de famille suisse est édifié sur quelques principes fondamentaux qu'il importe de dégager:

- en ce qui concerne l'adoption; procurer une famille harmonieuse à un enfant qui n'en a pas,
- pour la filiation: faire triompher l'intérêt et le bien de l'enfant mineur, qu'il soit légitime ou non, qu'il vive au foyer de ses parents mariés, avec l'un d'eux seulement, ou qu'il soit placé chez des tiers,
- en ce qui concerne le mariage: abolir les inégalités entre mari et femme, consacrer leur subordination aux fins du mariage et protéger l'union conjugale.

Lorsque le législateur a achevé son travail, celui des citoyens et des citoyennes commence. Chacun de nous doit faire un effort pour comprendre le nouveau droit, en saisir la portée pour la vie de chaque jour, en parler autour de lui et s'en inspirer dans le vécu quotidien.

Nous connaissons mal notre pays! Les riveraines du Léman vont rarement à St-Gall (5 heures de train), elles ont bien tort. Ville ravissante posée comme un jouet baroque entre des collines vert-vif, accueil chaleureux, dîner exquis au Schützen-garten, concert d'orgue dans une admirable cathédrale, nous étions conquises.

L'ordre du jour de l'Assemblée était dense. Allocutions de Mme Marthe Schreiber, présidente de la Frauenzentrale saint-galloise, de Mme J. Berenstein-Wavre, présidente de l'Alliance, puis les différents points de l'agenda défilèrent traditionnellement avec des votes à main levée.

Cinq nouvelles associations demandaient leur adhésion à l'ASF, dont l'association féminine pour la défense du Jura (AFDJ). Après plusieurs interventions d'un ton assez vif, dont celle du groupe féminin, force démocratique, (GFFD) accepté comme membre en 1976, l'AFDJ a été acceptée à l'ASF par 144 voix contre 62 et 147 abstentions.

Un comité de 21 membres a été élu (5 nouveaux membres). La présidente Jacqueline Berenstein-Wavre a été réélue à l'unanimité.

Dans sa déclaration fixant les objectifs de l'ASF pour les deux années à venir, Mme Berenstein a défini ceux-ci:

- 1) Augmenter encore le nombre d'associations féminines membres de l'ASF.
- 2) Valoriser le travail ménager, en développant les cours pour la formation des maîtresses de maison.
- 3) Développer les moyens de recyclage des femmes qui, après avoir élevé leurs enfants désirent une réinsertion sociale.
- 4) Nous préoccuper des différentes formes que pourrait revêtir un service national féminin.
- 5) Etudier en collaboration avec la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, les problèmes qui se posent à la femme étrangère.
- 6) Et continuer grâce à nos commissions permanentes et notre secrétariat le travail entrepris: enquête sur les programmes scolaires et information sur les problèmes féminins.

Deux résolutions ont été votées:

— I —

A la suite des résolutions adoptées par l'Assemblée triennale du Conseil international des femmes (CIF) à Vancouver en 1976 au sujet du travail féminin et du recyclage de la femme dans le monde du travail et suite aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions féminines, l'Alliance de sociétés féminines suisses insiste sur l'importance de la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles dans un monde en constante transformation qui change les rapports des hommes et des femmes dans l'économie et dans la vie privée. Elle salue tous les efforts entrepris pour aménager la formation professionnelle et pour élargir la culture générale à tous les moments de la vie. Elle insiste également sur le fait qu'une formation continue réduit le danger du chômage et facilite la promotion professionnelle de la femme.

Nous, les femmes, nous devons savoir que le nouveau droit de famille nous obligera souvent à renoncer aux avantages que le statut actuel de mère et d'épouse nous procurait, en nous permettant d'avoir souvent une attitude infantile et irresponsable.

Un nouveau droit de famille... et après? Une famille plus consciente du rôle fondamental qu'elle doit jouer dans la société contemporaine, grâce à la prise de conscience par les femmes de leurs nouvelles responsabilités d'adultes à part entière».

Un débat passionnant (et bilingue) suivit, d'où ressortait que deux points du nouveau droit matrimonial soulèvent plus spécialement des difficultés: le nom de la femme mariée, et le droit de cité. Ces deux points n'étant pas primordiaux, peut-être, suggère M. Furgler, pourrait-on les renvoyer à une législation spéciale qui étudierait de nouvelles solutions?

Deux journées pleines d'intérêt qui ont montré les devoirs et les responsabilités des femmes de Suisse dans une perspective démocratique de l'évolution des mœurs.

B. von der Weid

Contre la torture une arme nouvelle

La proposition de
J.-J. Gautier

Pourquoi ne pas imaginer une convention internationale qui, après avoir défini les droits des prisonniers, tels qu'ils résultent déjà de nombreux textes des Nations Unies, accorderait à une commission impartiale un droit de visite du même ordre, assorti de la possibilité pour la commission de publier le résultat de ses enquêtes, de prendre des mesures d'urgence et même de traduire les Etats ou les fonctionnaires coupables devant une Cour internationale?

En 1970, le Conseil fédéral a été saisi de cette motion: «le Conseil fédéral est invité à préparer la conclusion d'une convention internationale pour la protection des détenus politiques».

Les rapports définitifs ont été remis au Département Politique Fédéral avec l'appui du Comité international de la Croix-Rouge; espérons que notre DPF ne va pas refermer ses tiroirs sur les dossiers d'une question aussi grave.

B.W.

Chocolat SUCHARD S.A.

a créé un atelier spécial pour handicapés, où une vingtaine de personnes sont occupées à des travaux de conditionnement.

Première initiative de ce genre dans la région de Neuchâtel, espérons que cet exemple sera suivi par d'autres entreprises.

KYBOURG
ECOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-Pile — Tél. 28 50 74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEF

Préparation aux fonctions de
SECRETARIE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue
SECRETARIE-STENOACTYLOGRAPHE trilingue ou quadrilingue
SECRETARIE-COMPTABLE trilingue
STENOACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue
EMPLOYE(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS: 5 niveaux; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND: 5 niveaux
ESPAGNOL: préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN: préparation au Diploma di lingua italiana della «Dante Alighieri»
STENO ET DACTYLO: préparation aux Concours officiels de Suisse romande.

Journée de la femme à la Foire de Bâle

Le programme de la troisième Journée de la femme à la Foire d'échantillons de Bâle offrait sur le thème général «Contacts» des manifestations très variées: les exposés alternaient avec des sketches et de la gymnastique rythmique, les débats avec un défilé de mode, et les stands des associations féminines présentaient pendant toute la durée de la foire: la Femme et sa profession, la Femme et la politique, la Femme et la littérature, la Femme au service de l'humanité.



Après les paroles de bienvenue de M. F. Walther, directeur-général de la foire et de Mme G. Spiess, conseillère nationale, Mme Herta Firnberg — ministre pour la Science et la Recherche à Vienne, a parlé de l'évolution de la condition féminine dans son pays, évolution sensiblement parallèle à celle que nous vivons en Suisse. Les problèmes concernant les femmes ne sont pas essentiellement féminins et nationaux, ce sont les problèmes fondamentaux de la société démocratique, auxquels chaque citoyen doit chercher une solution dans un esprit de compréhension mutuelle et de partage égal des responsabilités.

A son tour Mme Girard-Montet, conseillère nationale, s'est félicitée qu'une journée de la femme soit organisée dans le cadre d'une foire, dont le but n'est pas seulement de permettre à ses exposants de conclure des affaires, mais aussi de donner une image du pays, dont l'évolution sociale est une des facettes. C'est aussi pour chacun l'occasion de repenser une société où les rôles masculin-féminin restent à définir. L'après-midi, Mme Lily Uchtenhagen introduisait le débat sur le nouveau droit matrimonial, débat fort animé auquel participaient des représentants des grands partis politiques.

Claude Hoff

L'AVS au Conseil national

Rassurez-vous, nous n'allons pas vous relater tous les débats qui ont concerné ce problème, lors de la dernière session. Nous aimerions signaler un aspect de ce problème: on sait que le montant de la subvention de la Confédération à l'AVS doit être augmenté. Monsieur Schwarzenbach a proposé pour arranger les finances fédérales: 1) de faire payer les femmes jusqu'à 65 ans et non 62; 2) de faire bénéficier les femmes des rentes à partir de 65 ans, comme les hommes et non plus dès 62 ans.

Le raisonnement de Monsieur Schwarzenbach, qui souligne que ce sont les femmes qui demandent l'égalité, se tient; ce n'est pas moi qui irais le contredire, mais attention! Les femmes veulent d'abord être en possession de garanties suffisantes quant à l'égalité sur d'autres plans — le salaire, par exemple — avant de se rallier à l'idée de la suppression de cet avantage. Elles savent bien que c'est un cadeau empoisonné qu'on leur avait fait là, mais elles entendent le garder tant que les autres problèmes ne sont pas résolus. Certaines femmes considèrent même qu'ayant souvent la double charge du ménage et d'un travail à l'extérieur, elles ont droit à cette différence. La solution, à notre avis, serait une retraite «à la carte», mais ceci pour tous, hommes et femmes.

S. Chapuis

●

CHERCHONS pour la
TAVERNE de la MADELEINE
renovée (GENÈVE)

DIRECTRICE
éventuellement
couple (cuisinier/gouvernante).
Entrée, horaire et salaire à convenir.

●

Offres avec
curriculum vitae et références à:
Fédération antialcoolique genevoise,
2 boulevard Jaques-Dalcroze,
1204 Genève

●